



SERVICES CULTURE ÉDITIONS
RESSOURCES POUR
L'ÉDUCATION NATIONALE

**Ce document a été numérisé par le CRDP de Caen pour la
Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel**

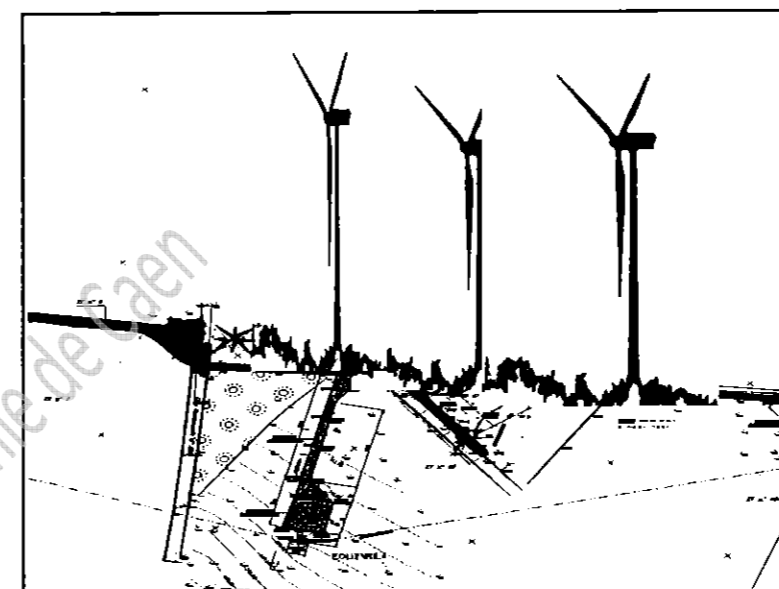
Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.

**Brevet d'Etudes Professionnelles
des Techniques du Géomètre et de la Topographie**

EPREUVE EP 2

EXPLOITATION ET COMMUNICATION

Activité 2: Droit professionnel - Cadastre



SESSION **2009**

**DOSSIER
ETUDES**

Organisation de l'épreuve :

| Numéro d'Etude | Opérations | Temps conseillé | Barème |
|----------------|---|-----------------|---------------|
| 4 | Exploiter un règlement d'urbanisme et contrôler la faisabilité d'un projet. | 0h30 | <u>15 Pts</u> |
| 5 | Répondre aux questions concernant des documents cadastraux. | 0h30 | <u>15 Pts</u> |
| 6 | Répondre aux questions préalables à l'établissement d'un DMPC. | 0h30 | <u>15 Pts</u> |
| 7 | Rédiger un Document Modificatif du Parcellaire Cadastral. | 0h30 | <u>15 Pts</u> |

Recommandations :

Les réponses sont rédigées à l'encre (pas de crayon rouge);

Les **calculatrices programmables** sont autorisées, mais toutes les **formules** devront apparaître clairement ainsi que les **détails des calculs intermédiaires** et des résultats demandés.

Les réponses se feront sur les feuilles du dossier sujet, en complétant correctement tous les tableaux.

Thème de l'épreuve :

Pour satisfaire aux problèmes environnementaux et contribuer à améliorer les énergies renouvelables, la communauté de commune du pays de Bazouges, avec la collaboration du groupe « EolBreiz » ont eu comme projet l'implantation d'un parc éolien.

C'est le cabinet de géomètres experts « ALAIN et ASSOCIES » qui a été choisi pour la réalisation des travaux topographiques, et ce sont, Pierrick et Nicolas, deux employés du bureau, qui ce sont chargés des opérations de terrain et de bureau.

| | | | |
|--|-------------------------|--------------------|----------|
| BEP Techniques du Géomètre et de la Topographie | | Epreuve EP2 | |
| Session 2009 | Durée de l'épreuve : 4h | Coefficient. 3 | Page 2/8 |

ETUDE N° 4

SITUATION :

Étant associé au projet en tant que géomètre, vous devez conseiller la municipalité de Séglien (maître d'œuvre du projet) sur les contraintes liées au Plan Local d'Urbanisme.

ACTIVITES :

Vous êtes chargés de de chercher les différents articles donnant les indications se rapportant à ce type de projet.

ON DONNE :

- L'extrait du règlement du PLU (DT6);
- Un extrait du plan de zonage (DT7).

ON DEMANDE :

Répondez aux questions concernant l'extrait de règlement et l'extrait de plan de zonage.

ON EXIGE :

- Les réponses sont exactes et justifiées;
- Les articles, paragraphes et lignes sont nommés avec exactitude.

DE4

Le plan de zonage fait apparaître trois zones. Donnez leur signification et leur affectation.

Réponse:.....
.....
.....
.....
.....

Un parc éolien peut-il être implanté dans la zone A sachant que le site est éloigné du parc naturel de Séglien ? Justifiez votre réponse en nommant l'article, le paragraphe et la ligne.

Réponse:.....
.....
.....
.....

Une hauteur maximale est-elle fixée dans cette zone pour ce genre d'édifice? Justifiez votre réponse en nommant l'article, le paragraphe et la ligne.

Réponse:.....
.....
.....
.....

Si un Plan Local d'urbanisme (PLU) n'est pas encore établi pour cette commune, quel document devrez-vous consulter?

Réponse:.....
.....
.....
.....
.....

DR4

ETUDE N° 5

SITUATION :

Afin de préparer les travaux fonciers vous prenez connaissance de la situation cadastrale de la zone du chantier.

ACTIVITES :

Vous devez collecter des informations à partir des documents techniques.

ON DONNE :

- L'extrait de la planche cadastrale numérisée ZV (DT2);
- Le tableau de situation ancienne de la parcelle ZV 40 (DT8);
- La légende des symboles et sigles cadastraux (DT4).

ON DEMANDE :

Répondez aux questions concernant l'extrait cadastral, le tableau de situation ancienne et la légende des symboles cadastraux.

ON EXIGE :

- Les réponses sont exactes et justifiées.

DE5

Citez (sans prendre en compte la limite avec le domaine public) la personne que vous devrez convoquer sur le terrain pour la division de la parcelle ZV 40 et préciser sa nature de droit.

Réponse:.....
.....
.....
.....
.....

Quelle est la signification de la flèche que l'on voit sur le bâtiment en limite des deux parcelles immatriculées ZV47 et ZV48 ?

Réponse:.....
.....
.....

- La Direction Départementale de l'agriculture et des Forêts (DDAF) doit donner son aval pour toute division en zone remembrée.

La division de la parcelle ZV 40 doit-elle être examinée par la DDAF? Justifiez votre réponse.

Réponse:.....
.....
.....
.....

- La parcelle ZV 40 est subdivisée en trois parties délimitées par des traits tiretés (B, E, T).

Pourquoi cette parcelle est-elle subdivisée en trois parties ?
Que signifient les lettres B, E et T ?

Réponse:.....
.....
.....
.....
.....

DR5

ETUDE N° 6

SITUATION :

Vous êtes chargés de faire la division de la parcelle immatriculée ZV 40. Préalablement vous prenez connaissance du dossier et réfléchissez aux actions à entreprendre.

ACTIVITES :

Répondre aux questions préalables à l'établissement d'un DMPC.

ON DONNE :

- L'extrait de la feuille planche cadastrale ZV (DT2);
- Le tableau de situation ancienne de la parcelle ZV 40 (DT3);
- L'extrait du plan de division de la parcelle immatriculée ZV 40 réalisée par le géomètre (DT8).

ON DEMANDE :

Répondez aux questions concernant les travaux fonciers à entreprendre dans le cadre de la vente à la société « EolBreizh » (DR6 et DR6bis)

ON EXIGE :

- Les réponses sont exactes et justifiées.

DE6

- L'opération ayant pour but la séparation en plusieurs parties d'une parcelle est appelée Division. Un bornage consiste à déterminer la limite entre deux, ou plusieurs, propriétés voisines.

Comment est appelé un bornage où les propriétaires sont d'accord sur la limite que propose le géomètre?

Réponse:.....
.....
.....

Comment est appelé un bornage où les propriétaires sont en désaccords avec la limite proposée par le géomètre.

Réponse:.....
.....
.....

- Dans le cas de la matérialisation d'une limite avec la voie communale. Quels documents éventuels peut-on consulter ou quelles démarches peut on entreprendre ?

Réponse:.....
.....
.....

Quelles personnes doivent-êtré présentes lors de l'opération consistant à matérialiser cette limite?

Réponse:.....
.....
.....

- Un câblage enterré relie les éoliennes entre elles. Ce câblage traverse la parcelle cultivable du propriétaire voisin.

Comment appel-t-on, en terme de droit, ce faite?

Réponse:.....
.....
.....

Le cultivateur de cette parcelle peut-il cultiver la surface du sol à l'aplomb du câblage?

Réponse:.....
.....
.....

DR6

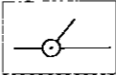
Le propriétaire du câblage peut-il protéger en surface son câblage ?

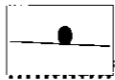
Réponse:.....
.....
.....

Donnez la surface de la parcelle ZV 40 d'origine en hectare, are, centiare puis en mètres carrés.

Réponse:.....
.....
.....

Quelle est la signification de ces symboles?

Réponse: .....
.....



.....
.....

CRDP de l'académie de Caen

DR6bis

ETUDE N° 7**SITUATION :**

Suite au levé effectué sur le terrain vous devez remplir le DMPC officialisant la division de la parcelle ZV40 et permettant la vente par madame LEFUR à la société « EOLBREIZH » de la partie a représentée sur l'agrandissement du plan de division.

ACTIVITES :

Rédiger un Document Modificatif du Parcellaire Cadastral.

ON DONNE :

- Le tableau de situation ancienne de la parcelle ZV 40 (DT3);
- Un extrait du plan de division coté de la parcelle immatriculée ZV 40 réalisée par le géomètre (DT8).

ON DEMANDE :

Complétez le DMPC (colonnes 1, 2, 3, 4, 7,8,10 et 11 du DR4) en tenant compte des surfaces données et des surfaces à calculer.(DR7)

ON EXIGE :

- Les réponses sont exactes et justifiées;
- Les calculs sont détaillés;
- Les résultats finaux sont rendus en Hectares, ares et centiares, arrondis au centiares supérieurs.

DE7

Document Modificatif du Parcellaire Cadastral

CHANGEMENTS CONSTATÉS, ATTRIBUTION DES NOUVEAUX NUMÉROS DE PLAN ET CALCUL DES CONTENANCES

(colonnes 5, 6, 12 à 16 réservées à l'Administration)

| SITUATION ANCIENNE | | | | SITUATION NOUVELLE | | | | | | | | | | | |
|--------------------|------------|---------------------|--------|--------------------|------------|---------------------------|----------------------------------|----------------------------|-------------|--|----|---------------------|--------|--------|------------|
| SECTION | N° DE PLAN | CONTENANCE ha m² | MÉTRES | SECTION | N° DE PLAN | DESIGNATION PROVISOIRE | NOM ET PRENOM DU PROPRIÉTAIRE | N° DE LOI DE COTISEMENT | SÉRIE ET N° | CARRÉS AGRIC. 1924 ET COMPLÉMENTS EN S. DÉDUITS | N° | ZONE DU PARCELLAIRE | | | |
| | | | | | | | | | | | | CLASSE | CLASSE | CLASSE | CONTENANCE |
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 |
| TOTAL | | | | TOTAL | | | | | | | | | | | |

CRDP de l'académie de Caen

A Vérifié et numéroté , le

1. La personne habilitée à établir le document doit identifier chaque parcelle nouvelle, sur le détail des plans, par une désignation provisoire sous la forme A B C

DR7